



AVMG – EAV – SUD
enseignantEs primaires – SUD
enseignement et recherche –
SVMEP – SVES

Monsieur le Conseiller d'Etat
Frédéric Borloz
DEF
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Lausanne, le 9 juillet 2026

Auxiliaires et stagiaires HEP

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Pour le cadre général de ce courrier, nous nous référons à la « *Position unitaire des syndicats suite à l'annonce du DEF diminuant la rémunération des maîtres et maîtresses auxiliaires sans titre pédagogique* » qui vous a été adressée hier.

La position unitaire des syndicats met en évidence le problème de l'absence de négociations entre les organisations du personnel et le DEF. Publiquement, vous évoquez que vous rencontrez les syndicats. Cela nous surprend, car, sauf erreur de notre part, la dernière plateforme DEF-syndicats remonte à deux ans et depuis nous ne vous avons guère rencontré dans vos fonctions de Chef du Département. Certes, il y a bien des séances avec vos services, mais quelles que soient la composition de la table, votre administration ou vous-même vous limitez le plus souvent à nous informer de mesures que vous avez prises ou que vous allez prendre, sans qu'il y ait de place à une véritable négociation.

Les deux objets en titre sont assez révélateurs de ce problème général. Le premier cas de figure est largement décrit dans la position unitaire des syndicats. Nous nous permettons d'insister sur un point. Vous et votre administration avez décidé d'abroger la Décision n° 120 et de modifier le RLS en ne faisant que nous informer. Concernant le second objet (les stagiaires A de la HEP), de la même manière, vous annoncez dans le courrier que vous nous avez adressé le 6 mai 2026 que le « *supplément d'indemnité pour charge de famille de la décision 121 sera supprimé au profit du recours d'une aide du Fonds [social et culturel de la HEP]*. » A nouveau, vous ne faites qu'informer d'une décision que vous avez semble-t-il déjà prise.

Nous devons vous rappeler que ces textes (RLS, Décisions du Chef du Département) ont tous été négociés avec les syndicats, et pour certains longuement. En refusant systématiquement toute négociation avec nous (comme sur l'école de commerce, les modifications susmentionnées de décisions et de règlements) ou en la diluant dans le temps (comme nous pouvons craindre que ce soit le cas avec les 1-2P), vous contrevenez aux droits syndicaux, y compris ceux qui relèvent du

droit international auquel ce pays a souscrit. Vous ne respectez pas même les plus élémentaires bases du dialogue social très limité tant loué dans ce pays par la majorité politique.

De manière générale, nous vous demandons donc à l'avenir de négocier les dispositions légales et réglementaires, ainsi que les directives qui émanent de votre Département.

Dans les cas qui font plus particulièrement l'objet de ce courrier, nous demandons une véritable négociation sur le tarif des auxiliaires, ainsi que sur la modification des articles du RLS et des Décisions n° 120 et 121.

Recevez, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos meilleures salutations.

Pour SUD-Education
Gilles Pierrehumbert
Secrétaire fédéral